

# ONE HUNDRED AND EIGHTIETH MEETING

*Held at the Palais des Nations, Geneva,  
on Wednesday, 21 July 1948, at 3 p.m.*

*President : Dr. Charles MALIK*

## 9. Continuation of the discussion on working arrangements for the ses- sion.

### Human Rights Committee

The PRESIDENT announced that the first question before the Council was whether a Committee of the Whole on Human Rights should be established. There was the further question of the establishment of committees on procedure and co-ordination. In connexion with those subjects the United Kingdom delegation had raised the question of the size of committees.

Mr. THORN (New Zealand) believed that the Social Committee would have too heavy a programme if there were no separate Human Rights Committee. The items which would go before the Human Rights Committee would be items 17 (Report of the third session of the Commission on Human Rights), 18 (Final Act of the United Nations Conference on Freedom of Information) and 19 (draft Convention on the Crime of Genocide). The sole intention of the New Zealand delegation was to expedite the Council's business.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) recalled that he had suggested at the previous meeting that a decision could be taken on the establishment of a Human Rights Committee when the Report of the Commission on Human Rights came up for discussion. He would therefore vote against the establishment of such a committee, on the understanding that a final decision could subsequently be taken by the Council.

Mr. DE CLERMONT-TONNERRE (France) said that the French delegation would vote for the establishment of a Human Rights Committee and pointed out that the Committee would probably not be called upon to sit until after the Economic Committee had finished its work. Only ten of the items on the agenda were concerned with economic problems, while the Social Committee had seventeen items to consider; it was therefore likely that the Social Committee would sit long after the Economic Committee had finished its work. Consequently, it would be advisable to set up a committee to examine questions concerning human rights in order to lighten the Social Committee's task.

Mr. McNEIL (United Kingdom) proposed that the Human Rights Committee should not be a committee of the whole, but should be limited to twelve members, to be nominated by the President. He put forward that proposal not in the interests of the United Kingdom, but in those of

# CENT QUATRE-VINGTIEME SEANCE

*Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 21 juillet 1948, à 15 heures*

*Président : M. Charles MALIK*

## 9. Suite de la discussion sur l'organisa- tion des travaux de la session

### Comité des droits de l'homme

Le PRÉSIDENT signale que la première question sur laquelle le Conseil doit se prononcer est celle de savoir s'il convient de créer un comité plénier des droits de l'homme. Il y a en outre la question de la création d'un comité de procédure et d'un comité de coordination. A ce propos, la délégation du Royaume-Uni a soulevé la question du nombre de membres que devra comprendre chacun de ces comités.

M. THORN (Nouvelle-Zélande) croit que, sans un comité distinct des droits de l'homme, le Comité social aurait trop à faire. Les points de l'ordre du jour à renvoyer au Comité des droits de l'homme seraient le point 17 (rapport de la Commission des droits de l'homme sur sa troisième session), le point 18 (Acte final de la conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information) et le point 19 (projet de convention sur le crime de génocide). La délégation de la Nouvelle-Zélande n'a d'autre souci que d'accélérer les travaux du Conseil.

M. SANTA CRUZ (Chili) rappelle qu'il a indiqué, à la séance précédente, que le Conseil pourra prendre une décision quant à la création d'un comité des droits de l'homme, lorsque le rapport de la Commission des droits de l'homme viendra en discussion. Il votera donc contre la constitution d'un tel comité, étant entendu que le Conseil pourra prendre ultérieurement une décision définitive à ce sujet.

M. DE CLERMONT-TONNERRE (France) déclare que la délégation française votera pour la création d'un comité des droits de l'homme en faisant remarquer que ce comité ne sera vraisemblablement appelé à siéger qu'après que le Comité économique aura terminé ses travaux. En effet, parmi tous les points inscrits à l'ordre du jour, dix seulement ont trait à des problèmes d'ordre économique, tandis que le Comité social aura à examiner dix-sept points. Il est donc à prévoir que le Comité social siégera longtemps après que le Comité économique aura achevé ses travaux. Aussi serait-il bon, pour alléger la tâche du Comité social, de créer un comité chargé d'examiner les questions relatives aux droits de l'homme.

M. McNEIL (Royaume-Uni) propose que le Comité des droits de l'homme ne soit pas un comité plénier, mais comprenne seulement douze membres qui seraient désignés par le Président. Il émet cette proposition, non dans l'intérêt du Royaume-Uni, mais dans celui des délégations

the smaller delegations represented on the Council. The appointment of a third committee of the whole would result in no saving of time, because three committees could not meet simultaneously.

Mr. D'ASCOLI (Venezuela) felt that the Human Rights Committee would have to consider important items, in the discussion of which all delegations should be represented; it should therefore be a committee of the whole.

Mr. P. C. CHANG (China) and Mr. WILGRESS (Canada) supported the Venezuelan representative's view.

After Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) and Mr. LANGE (Poland) had expressed themselves in a similar sense, Mr. MCNEIL (United Kingdom) withdrew his proposal.

*The Council decided, by 12 votes to 3, with 2 abstentions, to set up a Human Rights Committee as a committee of the whole.*

#### Committee on Matters relating to Co-ordination

The PRESIDENT recalled that a Committee on Matters relating to Co-ordination had been established at the last session of the Council, when the representatives of Denmark and Australia had expressed the view that that committee should be a committee of the whole.<sup>1</sup>

Mr. BORBERG (Denmark) formally proposed that the Committee on Matters relating to Co-ordination should be a committee of the whole.

Mr. WALKER (Australia) supported the Danish proposal, and added that those delegations which were in a position to provide the necessary personnel for the Committee, and were willing to do so, should not be prevented from serving on the Committee. The Australian Government considered that co-ordination of the activities of the economic agencies was one of the most important tasks of the Economic and Social Council, having been specifically entrusted to it by Articles 63 and 64 of the Charter; that task could not be adequately performed by a committee to which all members of the Council were not given an opportunity to send representatives.

Mr. THORN (New Zealand) recalled that he had suggested in the Agenda Committee that twelve members would suffice for the Committee on Matters relating to Co-ordination, and seven or eight for the Committee on Procedure and Organization. He foresaw difficulties if committees of the whole were established, instead of committees made up of those who wished to serve, and would therefore be obliged to vote against the Danish proposal.

à faible effectif qui siègent au Conseil. La création d'un troisième comité plénier ne ferait pas gagner de temps puisque les trois comités ne pourraient pas se réunir simultanément.

M. D'ASCOLI (Venezuela) estime que le Comité des droits de l'homme aura à examiner des questions importantes, à la discussion desquelles il importe que toutes les délégations puissent participer; ce Comité doit donc être un comité plénier.

M. P. C. CHANG (Chine) et M. WILGRESS (Canada) partagent l'avis du représentant du Venezuela.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. LANGE (Pologne) ayant exprimé le même avis, M. MCNEIL (Royaume-Uni) retire sa proposition.

*Le Conseil décide, par 12 voix contre 3, avec 2 abstentions, de créer un comité des droits de l'homme qui sera un comité plénier.*

#### Comité chargé des questions de coordination

Le PRÉSIDENT rappelle qu'un Comité chargé des questions de coordination a été créé par le Conseil lors de sa dernière session; les représentants du Danemark et de l'Australie ont alors exprimé l'avis que ce comité devrait être un comité plénier<sup>1</sup>.

M. BORBERG (Danemark) propose formellement que le Comité chargé des questions de coordination soit un comité plénier.

M. WALKER (Australie) appuie la proposition de la délégation du Danemark et ajoute que celles des délégations qui disposent du personnel nécessaire pour se faire représenter au Comité et qui sont désireuses de s'y faire représenter ne doivent pas être empêchées de participer à ses travaux. Le Gouvernement australien considère que la coordination de l'activité des institutions économiques constitue l'une des tâches les plus importantes du Conseil économique et social, car elle lui est expressément assignée par les Articles 63 et 64 de la Charte; cette tâche ne saurait être remplie comme il convient par un Comité auquel tous les Etats membres du Conseil n'auraient pas la faculté de se faire représenter.

M. THORN (Nouvelle-Zélande) rappelle qu'au Comité de l'ordre du jour il a indiqué qu'il suffirait que le Comité chargé des questions de coordination comprenne douze membres, et le Comité chargé des questions de procédure et d'organisation sept ou huit membres seulement. Il prévoit qu'il y aura des difficultés, si ces comités sont des comités pléniers, au lieu de comprendre seulement les représentants des délégations qui tiennent à en faire partie. Il sera donc contraint de voter contre la proposition de la délégation du Danemark.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Economic and Social Council*, third year, sixth session, 172nd meeting.

<sup>1</sup> Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, troisième année, sixième session, 172<sup>e</sup> séance.

Mr. THORP (United States of America) moved an amendment to the Danish proposal, to the effect that the Committee on Matters relating to Co-ordination should consist of twelve members to be appointed by the President.

Mr. P. C. CHANG (China) supported the United States amendment, with the proviso that other interested delegations should be allowed to serve on the committee if they notified the President within twenty-four hours of its establishment.

The PRESIDENT suggested that the Council should determine the size of the Committee on Matters relating to Co-ordination and leave it to him to appoint the members after interested delegations had communicated their views.

*The Council decided, by 12 votes to 4, to set up a Committee on Matters relating to Co-ordination, consisting of twelve members.*

#### Committee on Procedure and Organization

The PRESIDENT announced that he would report to the Council on the Committee on Matters relating to Co-ordination within forty-eight hours. He then asked the Council to appoint a Committee on Procedure and Organization.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) proposed that a Committee on Procedure and Organization, consisting of twelve members, should be set up.

*The proposal was adopted unanimously.*

#### Schedule of Meetings

The PRESIDENT noted that seven committees had now been established; two were standing committees and five others had been set up that day. That raised the problem of scheduling, inasmuch as only three meetings (including plenary meetings) could be held simultaneously. The Council should therefore decide whether delegates could attend simultaneous meetings of (1) the Social Committee and the Human Rights Committee; of (2) the Committee on Matters relating to Co-ordination and the Committee on Procedure and Organization, and of (3) the Committee on Matters relating to Co-ordination and the Economic Committee.

Mr. P. C. CHANG (China) pointed out that related problems might be considered in different committees, and that it would be preferable that such committees should not meet simultaneously. He would prefer that the Social and the Human Rights Committees, for example, should not meet simultaneously.

Mr. d'ASCOLI (Venezuela) agreed with the Chinese representative and added that he would like to see a continuation of the Council tradition that the Economic and Social Committees should not meet at the same time as plenary meetings of the Council.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) dépose un amendement à la proposition de la délégation du Danemark, aux termes duquel le Comité chargé des questions de coordination comprendrait douze membres qui seraient désignés par le Président.

M. P. C. CHANG (Chine) appuie l'amendement des Etats-Unis à la condition que les autres délégations intéressées soient admises à siéger au Comité si elles informeront le Président de leur intention dans les vingt-quatre heures qui en suivront la constitution.

Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil fixe le nombre des membres qui composeront le Comité chargé des questions de coordination et lui laisse le soin de les désigner une fois que les délégations intéressées lui auront fait part de leurs vues à ce sujet.

*Le Conseil décide par 12 voix contre 4 de créer un comité chargé des questions de coordination qui sera composé de douze membres.*

#### Comité chargé des questions de procédure et d'organisation

Le PRÉSIDENT informe le Conseil que, dans les quarante-huit heures, il lui fera rapport au sujet du Comité chargé des questions de coordination. Il demande ensuite au Conseil de créer un comité chargé des questions de procédure et d'organisation.

M. SANTA CRUZ (Chili) propose la création d'un comité chargé des questions de procédure et d'organisation, qui serait composé de douze membres.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

#### Programme des séances

Le PRÉSIDENT fait observer que sept Comités sont désormais créés: deux sont des comités permanents; les cinq autres comités viennent d'être constitués ce jour même. Il s'agit maintenant d'établir le programme des séances, étant donné que trois séances seulement (y compris les séances plénières) peuvent avoir lieu simultanément. Le Conseil doit donc examiner si les délégations pourront se faire représenter simultanément : 1) au Comité social et au Comité des droits de l'homme, 2) au Comité chargé des questions de coordination et au Comité chargé des questions de procédure et d'organisation, enfin 3) au Comité chargé des questions de coordination et au Comité économique.

M. P. C. CHANG (Chine) fait remarquer que des comités différents pourront examiner des problèmes connexes et qu'il vaut mieux que ces comités ne siègent pas simultanément. Il préférerait que le Comité social et le Comité des droits de l'homme, par exemple, ne se réunissent pas en même temps.

M. d'ASCOLI (Venezuela) partage l'avis du représentant de la Chine; il ajoute qu'il aimerait que, comme par le passé, le Comité économique et le Comité social ne se réunissent pas pendant les séances plénières du Conseil.

The PRESIDENT pointed out that a departure had been made from that tradition at the last session, although the Council had endeavoured not to hold meetings of committees of the whole when the topics under discussion were also being dealt with in plenary. At the current session, however, it would be necessary to hold plenary meetings of the Council and committee meetings simultaneously, sometimes even when the same topic was being discussed, and in view of the nature of the agenda some other overlaps could hardly be avoided.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) agreed in principle with the Chinese representative that the Social and Human Rights Committees should not meet simultaneously, but thought that the problem might be left for the President to solve by agreement with delegations.

Mr. LANGE (Poland) agreed with the Chilean representative's view.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) suggested that the organization of committees was a question which could not easily be solved at that stage. He thought it would be preferable first to draw up a plan of work for the ensuing week, and later to amend it as necessary. He agreed with the Venezuelan representative that there should be no plenaries while the more important committees were meeting.

#### Order of Items

The PRESIDENT said that he would take members' suggestions into account. He asked the Council next to consider the order in which items on the agenda should be taken. There was a proposal by the New Zealand representative that the Council should adopt the division of items given under headings II and III of document E/855; there was also an Australian amendment and a United States amendment accepted by the Australian representative, to the effect that items under heading III of document E/855 not marked with an asterisk, together with items 12, 13 and 14, should be transferred to the list under heading II.

Mr. LANGE (Poland) proposed that items 16, 18 and 19 under heading II should be taken up in plenary before being referred to committees. All three were of fundamental importance, and were the object of public attention throughout the world. When considering them, committees should be guided by the Council's views.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) agreed with Mr. Lange that the three items in question should first be discussed in plenary. He had himself made a proposal to that effect in the Agenda Committee.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) reminded the Council that the original intention had been that fundamental questions should first be considered in plenary.

Le PRÉSIDENT signale que cette tradition n'a pas été observée, lors de la dernière session, bien que le Conseil se soit efforcé de ne pas réunir les comités pléniers lorsque les sujets en discussion étaient également examinés en séance plénière. Toutefois, à la présente session, il sera nécessaire de tenir en même temps des séances plénaires et des séances de comités, même si quelquefois le même sujet y est discuté; avec un tel ordre du jour, il sera difficile d'éviter certains autres chevauchements.

M. SANTA CRUZ (Chili) reconnaît, avec le représentant de la Chine, qu'en principe le Comité social et le Comité des droits de l'homme ne devraient pas siéger en même temps. Il croit cependant que l'on pourrait laisser au Président le soin de régler cette question d'accord avec les délégations.

M. LANGE (Pologne) partage l'avis du représentant du Chili.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) croit que l'organisation des séances des comités est une question qu'il n'est pas facile de régler au stade actuel. A son sens, il serait préférable d'établir d'abord un plan de travail pour la prochaine semaine, quitte à le modifier ensuite s'il en est besoin. Comme le représentant du Venezuela, il estime qu'il ne devrait pas y avoir de séance plénière durant les réunions des comités les plus importants.

#### Ordre à suivre dans la discussion des points

Le PRÉSIDENT déclare qu'il tiendra compte des suggestions présentées par les membres du Conseil. Il leur demande ensuite d'examiner l'ordre dans lequel devront être abordés les points de l'ordre du jour. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a proposé au Conseil d'adopter la répartition des points qu'indique le document E/855 aux rubriques II et III. Le Conseil est également saisi d'un amendement du représentant de l'Australie ainsi que d'un autre amendement proposé par le représentant des Etats-Unis et accepté par le représentant de l'Australie, tendant à faire passer à la rubrique II les points de la rubrique III du document E/855 qui ne sont pas précédés d'un astérisque, ainsi que les points 12, 13 et 14.

M. LANGE (Pologne) propose que les points 16, 18 et 19 de la rubrique II soient examinés en séance plénière avant d'être renvoyés aux comités. Ces points sont tous trois d'importance capitale, et, dans le monde entier, le public s'y intéresse vivement. Lorsque les comités les examineront, ils devront s'inspirer des vues exposées par le Conseil.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) estime, comme M. Lange, que ces trois points doivent être examinés d'abord en séance plénière. Il a lui-même présenté au Comité de l'ordre du jour une proposition à cet effet.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle au Conseil que l'intention première avait été que ces questions fondamentales fussent examinées d'abord en séance

There was now a tendency to send such fundamental questions to committees. The adoption of the Australian amendment would mean that the Reports of the Commission on the Status of Women, the Social Commission, the regional economic commissions and other bodies would be sent to committee without consideration in plenary. The Soviet Union delegation would oppose the Australian amendment and ask that the various parts of all proposals relating to the distribution of work should be voted on separately in accordance with rule 61 of the rules of procedure.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) believed that some matters, such as the Report of the Economic Commission for Europe, should first be discussed in committee. But there were other questions on which there should be full general discussion. For example, the Economic and Social Council would, for the first time, have an opportunity of considering the Declaration on Human Rights.

The Australian amendment sprang from the fear that, as at previous sessions, there would be needless repetition of arguments in committee and in plenary. But it was to be hoped that that would not prove to be the case at the current session.

He would vote against the Australian amendment and would propose that items 18 and 19 be discussed in plenary.

Mr. LANGE (Poland) announced that he also would vote against the Australian amendment. That amendment would result in the reference to committees of items of great importance, such as the Reports of the regional economic commissions, which raised fundamental questions of policy. The reverse procedure should be adopted—namely, as items under heading III came up, an attempt should be made to deal with them in plenary without referring them to committees. They should be sent to committees only if they called for resolutions which could not be drafted in plenary.

Mr. THORP (United States of America) said that at past sessions of the Council there had been a tendency to hold discussions in plenary which had not resulted in any directives or instructions being issued to the various committees; such discussions had thus served no useful purpose. Items on the agenda which could be disposed of in plenary should be so discussed, while any items referred directly to committees could be sent back for discussion in plenary. That procedure had worked very successfully in the General Assembly.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) maintained that no time would be saved by deferring general discussion until items had been considered in committee. Delegations that wished to express established points of view could still do so. The

plénière. On a maintenant tendance à renvoyer aux comités les questions fondamentales de ce genre. Si l'amendement de la délégation de l'Australie était adopté, les rapports de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des questions sociales, des Commissions économiques régionales et d'autres organismes seraient renvoyés aux comités sans avoir été préalablement examinés en séance plénière. La délégation de l'Union soviétique votera contre l'amendement de la délégation de l'Australie et demande un vote séparé sur les diverses parties de toutes les propositions concernant la répartition du travail conformément à l'article 61 du règlement intérieur.

M. SANTA CRUZ (Chili) croit que certaines questions, comme, par exemple, le rapport de la Commission économique pour l'Europe, doivent être examinées d'abord en comité, mais il est d'autres questions, qui exigent une discussion générale à laquelle tous les membres puissent participer. C'est la première fois, par exemple, que le Conseil économique et social aura l'occasion d'examiner la Déclaration des droits de l'homme.

L'amendement de la délégation de l'Australie procède de la crainte que ne se reproduise ce qui s'est passé à des sessions antérieures où les mêmes argumentations exposées d'abord en comité étaient ensuite inutilement reprises en séance plénière. Il faut espérer cependant qu'il n'en ira pas de même à la session actuelle.

Le représentant du Chili votera contre l'amendement de la délégation de l'Australie, et il propose que les points 18 et 19 soient discutés en séance plénière.

M. LANGE (Pologne) déclare qu'il votera également contre l'amendement de la délégation de l'Australie, qui aurait pour effet de faire renvoyer aux comités des points présentant une grande importance, comme les rapports des commissions économiques régionales, qui soulèvent des problèmes fondamentaux de politique générale. Il faudrait adopter la procédure inverse, c'est-à-dire s'efforcer, lorsque les points figurant sous la rubrique II viendront en discussion, de les traiter en séance plénière, sans les renvoyer aux comités. Ces points ne devraient être renvoyés aux Comités que s'ils appellent des résolutions qui ne pourraient être élaborées en séance plénière.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer qu'au cours de ses dernières sessions le Conseil a eu tendance à procéder en séance plénière à des discussions qui n'ont abouti à aucune directive ou instruction donnée aux divers comités; ces discussions ont donc été inutiles. Tous les points de l'ordre du jour qui peuvent être réglés en séance plénière doivent être examinés ainsi; en revanche, tous les points renvoyés directement aux comités peuvent être discutés ensuite en séance plénière. Telle est la procédure qui a été suivie avec des résultats très satisfaisants à l'Assemblée générale.

M. SANTA CRUZ (Chili) soutient qu'on ne gagnera pas de temps en différant la discussion générale jusqu'au moment où les points de l'ordre du jour auront été examinés en comités. Les délégations qui désirent exposer des opinions bien

comparison with the procedure of the General Assembly was not valid, owing to the differences between that body and the Council. In the Assembly there was always at least a week of general discussion before items were referred to committees. The Council, on the contrary, was being asked to refer matters to committees immediately.

That would involve a fundamental change in procedure.

Mr. P. C. CHANG (China) said that the procedure advocated in the New Zealand proposal and the Australian and United States amendments was nothing really new. It was important to remember the difference between a conference and the Council. A conference was convened to discuss specific problems, on which plenary discussion might be generally desirable. The Council, on the other hand, was a body in continuous function. Matters came before it that had arisen previously, and in such cases he could see no impropriety in referring them to committees at once.

He suggested, first, that any subject which had not come up before, should be discussed by the Council before reference to a committee, whereas questions that had already been dealt with at previous sessions could be referred directly to committee.

He wished also to support the Soviet Union proposal that the vote should be taken item by item. Though he agreed in principle with the New Zealand proposal and the Australian and United States amendments, there might well be slight differences of opinion over specific items.

He further suggested that, after the vote had been taken, the President should name the committee to which the item in question was to be referred.

The PRESIDENT was in full agreement with the suggestions made by the representative of China.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) pointed out that the work of the Council depended upon the solution of problems of procedure. The attitude of the Soviet Union delegation did not result from any attempt to apply the procedure in force in that country. The Soviet Union and other delegations should not base their attitude on the procedure followed in their countries. The Council had its own rules of procedure which differed from those of its individual member States. It must abide by the established rules of procedure which had been followed for two years. Hitherto, the practice in the case of important questions had been at least to start their discussion in plenary. The appeals regarding the procedure followed by the General Assembly were not justified, for several reasons. The General Assembly had adopted the practice of first hearing a report by the Secretary-General

arrêtées peuvent encore le faire à ce moment-là. On ne peut valablement comparer la procédure du Conseil à celle de l'Assemblée générale, étant donné les différences qui existent entre celle-ci et le Conseil. L'Assemblée générale consacre toujours une semaine au moins à la discussion générale, avant de renvoyer les points de l'ordre du jour aux commissions. Par contre, on demande au Conseil de renvoyer immédiatement certaines questions aux comités.

Cette manière de faire reviendrait à modifier profondément la procédure.

M. P. C. CHANG (Chine) déclare que la procédure que préconisent la proposition de la délégation de la Nouvelle-Zélande et les amendements présentés par l'Australie et les Etats-Unis n'est pas vraiment nouvelle. Il importe de ne pas perdre de vue la différence qui existe entre une conférence et le Conseil. Une conférence est convoquée pour examiner des problèmes particuliers, qu'il est, en général, souhaitable de discuter en séance plénière; le Conseil en revanche est un organisme permanent. Il est saisi de questions qui se sont déjà posées, et le représentant de la Chine considère que dans ce cas il n'y a aucun inconvénient à renvoyer directement ces questions aux comités.

Il propose, en premier lieu, que le Conseil discute, avant de les renvoyer aux comités, toutes les questions dont il n'a jamais été saisi auparavant, et que les questions, qui ont déjà été traitées au cours de sessions précédentes puissent être renvoyées directement aux comités.

Il tient également à appuyer la proposition du représentant de l'Union soviétique qui a demandé qu'on vote séparément sur chaque point de l'ordre du jour. Tout en acceptant, en principe, la proposition de la délégation de la Nouvelle-Zélande et les amendements de l'Australie et des Etats-Unis, il croit que, sur certains points, les opinions pourraient accuser de légères divergences.

Il propose, en outre, que lorsqu'un point aura fait l'objet d'un vote, le Président désigne le comité auquel il devra être renvoyé.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il approuve sans réserves les propositions du représentant de la Chine.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer que le succès des travaux du Conseil dépend de la solution des questions de procédure. En arrêtant son attitude, la délégation de l'Union soviétique n'a pas du tout cherché à faire appliquer la procédure en vigueur dans son pays. La délégation de l'Union soviétique et les autres délégations ne doivent pas fonder leur attitude sur la façon de procéder adoptée dans leurs pays respectifs. Le Conseil possède un règlement intérieur propre, qui diffère de ceux de chacun des Etats membres qui le composent. Il doit suivre le règlement établi qui est en vigueur depuis deux ans. Jusqu'à présent, lorsqu'il s'est agi de questions importantes, le Conseil en a au moins amorcé la discussion en séance plénière. Il serait injustifié pour plusieurs raisons d'invoquer la procédure suivie à l'Assemblée générale. L'usage de l'Assemblée générale est

on all the items on the agenda; then followed a general discussion lasting from one week to twelve days. Moreover, there could be no comparison between the committees of the General Assembly and those of the Council. It would be more appropriate to compare the Council itself with one of the General Assembly committees. The Second and Third Committees of the General Assembly might indeed be considered to have even greater significance than the Economic and Social Council.

The Council was thus faced with a parliamentary manœuvre. The majority of the members were trying to alter the character of the Council's work by referring many items directly to its Committees. As a result, the Council would devote its plenary meetings to the examination of such matters as the Report of the second session of the Transport and Communications Commission, and the Reports of the Statistical and Narcotics Commissions, while such important matters as the Reports of the Economic Commissions for Europe, for Asia and the Far East and for Latin America, and also the Report of the Commission on Human Rights, would not be examined in plenary before being referred to committees. There was no apparent reason for such a distribution of work. Nevertheless, the authors of the proposal to refer basic items directly to committees had not acted fortuitously, but were obviously pursuing a definite aim. Otherwise, they would have proposed either sending all such reports to committees, or retaining them all for examination in plenary. If secondary items alone were to be examined by the Council, the latter would be relegated to the status of an organ of secondary importance.

The Australian amendment would refer directly to committees such items as the reports of specialized agencies (item 27), which included the Reports of the International Monetary Fund, the Food and Agriculture Organization, the World Health Organization, etc., although those reports had been expressly submitted by the specialized agencies for consideration by the Council. By adopting the Australian amendment the Council would not itself take cognisance of those reports, but would, on the contrary, refer them to committees, concerning itself only with such items as the use of the Central Library at Geneva, the convening of a conference on utilization of natural resources, and other purely technical questions. It was obvious that the Council was witnessing an attempt to have the substantive reports dealt with in committee, in a way which best suited certain delegations. He foresaw that the initiators of the Australian amendment would later declare that the items referred to committees had been thoroughly discussed there and would press for immediate action on them in plenary, by a vote without discussion.

d'entendre d'abord un rapport du Secrétaire général sur tous les points de l'ordre du jour; puis vient une discussion générale, dont la durée varie d'une semaine à douze jours. De plus, on ne peut mettre en parallèle les commissions de l'Assemblée générale et les comités du Conseil. Il serait plus juste de comparer le Conseil lui-même avec l'une des commissions de l'Assemblée générale. En réalité, on pourrait même considérer que la Deuxième et la Troisième Commission de l'Assemblée générale sont plus importantes encore que le Conseil économique et social.

Le Conseil se trouve ici en butte à une manœuvre parlementaire. La majorité des membres essaie de modifier la nature des travaux du Conseil en renvoyant directement aux comités un grand nombre de points de l'ordre du jour. Le résultat serait que le Conseil consacrera ses séances plénières à l'examen de questions telles que le rapport de la Commission des transports et communications sur sa deuxième session, le rapport de la Commission de statistique et le rapport de la Commission des stupéfiants, alors que des questions aussi importantes que le rapport de la Commission économique pour l'Europe, celui de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et celui de la Commission économique pour l'Amérique latine, ainsi que le rapport de la Commission des droits de l'homme, ne seraient pas examinés en séance plénière avant d'être renvoyés aux comités. On ne voit pas la raison d'une telle répartition du travail. Il est certain pourtant que les auteurs de la proposition préconisant le renvoi immédiat aux comités de points essentiels de l'ordre du jour n'ont pas agi au hasard et qu'ils ont évidemment un but bien défini. S'il n'en était pas ainsi, ils auraient proposé de renvoyer tous les rapports aux comités ou bien les auraient tous retenus pour un examen en séance plénière. Si le Conseil ne doit examiner que les questions secondaires, il se trouvera en fait relégué au rang d'organe secondaire.

L'amendement de la délégation de l'Australie aurait pour résultat de renvoyer directement aux comités des points de l'ordre du jour tels que les rapports des institutions spécialisées (point 27), notamment le rapport du Fonds monétaire international, celui de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, celui de l'Organisation mondiale de la santé, etc., bien que les institutions spécialisées aient expressément soumis leurs rapports au Conseil aux fins d'examen. S'il adoptait cet amendement, le Conseil ne prendrait pas lui-même connaissance des rapports en question, mais, au contraire, il les renverrait aux comités et ne s'intéresserait plus lui-même qu'à des questions, comme l'usage de la Bibliothèque centrale de Genève, la convocation d'une conférence sur l'utilisation des ressources naturelles et autres questions d'ordre purement technique. Il est évident que le Conseil se trouve en présence d'une tentative tendant à attribuer les rapports importants aux comités, au mieux des convenances de certaines délégations. L'orateur prévoit que les auteurs de l'amendement australien diront par la suite que, les comités ayant examiné à fond les points de l'ordre du jour qui leur étaient renvoyés, il faut prendre une décision immédiate à leur sujet en séance plénière, c'est-à-dire voter sans les discuter.

He further noted that the representative of China had proposed that questions appearing for the first time on the Council's agenda should first be discussed in plenary. The Council was asked for the first time to deal with the Declaration on Human Rights and with the Reports of the Economic Commissions for Europe and Latin America. It could not and should not accept a procedure by which new basic issues would be treated as matters of secondary importance, but must, obviously, first consider them itself.

Mr. MUNIZ (Brazil) thought the Australian amendment would save time by avoiding three-fold discussion of matters of substance. He could not agree with the Soviet Union representative that the two categories implied any classification of issues by importance. The Council was faced with two divergent views, and must decide in favour of one or the other.

Mr. WALKER (Australia) emphasized that the sole object of his amendment was to expedite the Council's work and render it more effective. The committees formed part of the Council. Matters referred to them were not pigeon-holed. The Australian delegation treated the work of the committees as seriously as it did that of the plenary meetings, and considered it of equal importance.

Replying to the Soviet Union representative's contention that plenary meetings commanded more public attention than those of committees, he said that the interest aroused by the committees would depend on the quality of their discussions and their readiness to get down to real work. He saw no grounds for fearing that items discussed in committee would not be fully discussed when they came up in plenary.

The PRESIDENT proposed putting to the vote, item by item, the list under heading II of document E/855.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) and Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) said that such procedure need be followed only in the case of the list under heading III and items 16, 18 and 19 under heading II; the other items under heading II could be taken together.

The PRESIDENT put the proposal that items under heading II other than those of which deletion had been recommended by the Agenda Committee, should be referred directly to the appropriate committees, namely :

item 23 (i) (Report of the third session of the Commission on Narcotic Drugs) to the Social Committee;

item 34 (Report of the Secretary-General on Records of the Council) to the Committee on Procedure;

Le représentant de la Chine a proposé que les questions qui figurent pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil fassent d'abord l'objet d'un débat en séance plénière. Le Conseil est saisi pour la première fois de la Déclaration des droits de l'homme, ainsi que du rapport de la Commission économique pour l'Europe et du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine. Il ne peut ni ne doit accepter une façon de procéder qui reviendrait à traiter des questions essentielles et nouvelles comme des questions d'importance secondaire. Le Conseil doit évidemment commencer par s'occuper lui-même de ces questions.

M. MUNIZ (Brésil) estime que l'amendement de la délégation de l'Australie permettrait de gagner du temps en évitant une triple discussion des questions importantes. Il ne peut partager l'avis du représentant de l'Union soviétique selon lequel la répartition en deux catégories équivalrait à un classement des questions par ordre d'importance. Le Conseil se trouve en présence de deux conceptions opposées et doit se prononcer pour l'une ou pour l'autre.

M. WALKER (Australie) souligne que le seul but de sa proposition est de rendre les travaux du Conseil plus rapides et plus efficaces. Les comités font partie du Conseil : les questions qui leur sont envoyées ne sont pas pour autant classées. La délégation australienne traite les travaux des comités avec autant de sérieux que les travaux des séances plénaires et les considère comme ayant une importance égale.

Répondant à l'idée émise par le représentant de l'Union soviétique que les séances plénaires retiennent l'attention du public plus que ne font les séances de comité, le représentant de l'Australie déclare que l'intérêt qu'éveilleront les travaux des comités dépendra de la valeur de leurs discussions et de leur volonté de faire œuvre utile. Il ne voit pas pourquoi l'on craindrait que les points examinés en comité ne soient pas l'objet d'un examen approfondi, lorsqu'ils viendront en séance plénière.

Le PRÉSIDENT annonce qu'il va mettre aux voix, point par point, la rubrique II du document E/855.

M. SANTA CRUZ (Chili) et M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclarent qu'il n'est nécessaire de suivre cette procédure que pour la liste figurant dans la rubrique III et pour les points 16, 18 et 19 de la rubrique II ; les autres points de la rubrique II peuvent être examinés en bloc.

Le PRÉSIDENT propose de renvoyer directement aux comités compétents les points de la rubrique II autres que ceux dont le Comité de l'ordre du jour a recommandé la suppression, c'est-à-dire :

le point 23 (i) (rapport de la Commission des stupéfiants sur sa troisième session) au Comité social ;

le point 34 (rapport du Secrétaire général sur les comptes rendus du Conseil) au Comité de procédure ;

- Item 47 (Procedure for consideration of the financial implications of the decisions of the Council) to the Committee on Procedure;
- Item 45 (Revision of rules of procedure of the Council) to the Committee on Procedure;
- Item 48 (Action for the solution of legal difficulties arising from the absence, due to war events or persecution, of persons whose death cannot be conclusively established) to the Social Committee;
- Item 26 (Relations with and co-ordination of specialized agencies) to the Committee on Matters relating to Co-ordination;
- Item 28 (i) (Report of the Secretary-General on organization of the Economic and Social Departments of the Secretariat and on work programmes of Commissions of the Council) to the Committee on Matters relating to Co-ordination;
- Item 28 (ii) (Report of the Secretary-General concerning the form and character of the reports of Commissions and other subsidiary organs) to the Committee on Matters relating to Co-ordination;
- Item 29 (Draft calendar of meetings and conferences in 1949) to the Committee on Matters relating to Co-ordination.

The Soviet Union representative having suggested that items 28 and 29 might more appropriately be referred to the Committee on Procedure, there followed a short discussion.

*On the proposal of the representative of China, it was agreed that items 28 and 29 should be referred to the Committee on Matters relating to Co-ordination, on the understanding that the Chairmen of that committee and of the Committee on Procedure should consult together regarding consideration by the latter committee of any matters arising from items concerning the internal organization and procedure of the Council.*

*The proposal that the items enumerated above be referred directly to the Committees specified was adopted unanimously.*

The PRESIDENT pointed out that in respect of the items remaining to be considered, there was an implicit New Zealand proposal that they be sent direct to committee.

### Item 16

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) supported the proposal made by the representative of Poland at the previous meeting, that item 16 (refugees and displaced persons) be retained among the questions to be discussed in plenary first, as the Soviet Union delegation considered the issue to be important.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) thought that the Council should first vote on the Polish proposal since, in effect, it constituted an amendment to the New Zealand proposal.

- le point 47 (procédure à suivre pour l'examen des incidences financières des décisions du Conseil) au Comité de procédure;
- le point 45 (revision du règlement intérieur du Conseil) au Comité de procédure;
- le point 48 (mesures à prendre en vue de résoudre les difficultés d'ordre juridique causées par la disparition, du fait de la guerre ou des persécutions, de personnes dont le décès ne peut être établi de façon certaine) au Comité social;
- le point 26 (relations avec les institutions spécialisées et coordination de leur action) au Comité chargé des questions de coordination;
- le point 28 (i) (rapport du Secrétaire général sur l'organisation du Département des affaires économiques et du Département des affaires sociales du Secrétariat et sur le programme de travail des Commissions du Conseil) au Comité chargé des questions de coordination,
- le point 28 (ii) (rapport du Secrétaire général sur la forme et le caractère des rapports des commissions et autres organes subsidiaires du Conseil) au Comité chargé des questions de coordination;
- le point 29 (programme provisoire des réunions et conférences pour 1949) au Comité chargé des questions de coordination.

Le représentant de l'Union soviétique ayant émis l'idée qu'il serait peut-être plus judicieux de renvoyer les points 28 et 29 au Comité de procédure, une brève discussion s'engage.

*Sur la proposition du représentant de la Chine, le Conseil décide de renvoyer les points 28 et 29 au Comité chargé des questions de coordination, étant entendu que le Président du Comité chargé des questions de coordination et le Président du Comité de procédure se consulteront au sujet de l'examen par le Comité de procédure de toute question qui se poserait à propos des points de l'ordre du jour intéressant l'organisation intérieure et la procédure du Conseil.*

*La proposition de renvoi direct aux Comités mentionnés des points de l'ordre du jour énumérés ci-dessus est adoptée à l'unanimité.*

Le PRÉSIDENT fait remarquer qu'en ce qui concerne les points restant à examiner, le représentant de la Nouvelle-Zélande a implicitement proposé de renvoyer chacun d'entre eux directement à un comité.

### Point 16

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie la proposition présentée par le représentant de la Pologne, à la séance précédente, et tendant à ranger le point 16 (réfugiés et personnes déplacées) parmi ceux qui seront examinés d'abord en séance plénière; la délégation de l'Union soviétique considère en effet cette question comme importante.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) estime que le Conseil devrait d'abord voter sur la proposition de la délégation de la Pologne, puisqu'elle constitue, en fait, un amendement à la proposition de la Nouvelle-Zélande.

*The Polish proposal was rejected by 13 votes to 3 with one abstention.*

*The Council decided, by 13 votes to 3 with one abstention, to refer item 16 directly to the Social Committee.*

#### **Item 19**

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) reminded the Council, and in particular the representative of China, that item 19 (draft Convention on the Crime of Genocide) appeared before the Council for the first time. A preliminary discussion in plenary was therefore essential in order that adequate directives might be given to the committee to which the Council might later wish to refer the draft Convention for detailed examination.

*The Council decided, by 13 votes to 4, to refer item 19 directly to the Human Rights Committee.*

#### **Item 18**

*The Council decided, by 13 votes to 4, to refer item 18 (Final Act of the United Nations Conference on Freedom of Information) directly to the Human Rights Committee.*

#### **Item 21**

The PRÉSIDENT, referring to heading III of document E/855, said that the Australian representative had suggested that all items under that heading not marked with an asterisk should be sent direct to committee.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) supported the Agenda Committee's view that item 21 (Report of the second session of the Commission on the Status of Women—parts of the report left for consideration by the Council at its seventh session) should first be discussed in plenary.

The PRÉSIDENT put to the vote the proposal that item 21 should be referred direct to committee.

*The proposal was adopted by 11 votes to 5 with one abstention.*

After a brief discussion in which Mr. P. C. CHANG (China), Mr. SANTA CRUZ (Chile), Mr. THORP (United States of America), Mr. THORN (New Zealand), Mr. LAUGIER (Assistant Secretary-General) and the PRÉSIDENT took part,

*it was decided that item 21 should be referred to the Human Rights Committee.*

#### **Item 46**

*It was unanimously decided that item 46 Report of the Council to the General Assembly<sup>1</sup>) should appear as the first item on the agenda of the seventh session of the Council.*

*La proposition de la délégation de la Pologne est repoussée par 13 voix contre 3, avec 1 abstention.*

*Le Conseil décide ensuite par 13 voix contre 3, avec 1 abstention, de renvoyer directement le point 16 au Comité social.*

#### **Point 19**

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle au Conseil, et en particulier au représentant de la Chine, que c'est la première fois que le Conseil est saisi du point 19 (Projet de convention sur le crime de « génocide »). Il est donc indispensable que ce point fasse d'abord l'objet d'une discussion en séance plénière, afin que le Conseil puisse donner les instructions nécessaires au comité auquel il pourra ultérieurement juger bon de renvoyer l'examen détaillé du projet de convention.

*Le Comité décide par 13 voix contre 4 de renvoyer directement le point 19 au Comité des droits de l'homme.*

#### **Point 18**

*Le Conseil décide par 13 voix contre 4 de renvoyer le point 18 (Acte final de la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information) au Comité des droits de l'homme.*

#### **Point 21**

Le PRÉSIDENT, passant à la rubrique III du document E/855, rappelle que le représentant de l'Australie a proposé de renvoyer directement aux comités tous les points de cette rubrique qui ne sont pas marqués d'un astérisque.

M. SANTA CRUZ (Chili) estime, comme le Comité de l'Ordre du jour, que le point 21 (Rapport de la Commission de la condition de la femme sur sa deuxième session; parties du rapport restant à examiner par le Conseil au cours de la septième session) devrait d'abord être discuté en séance plénière.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à renvoyer directement au Comité le point 21.

*Cette proposition est adoptée par 11 voix contre 5 et 1 abstention.*

Après un bref échange de vues auquel prennent part M. P. C. CHANG (Chine), M. SANTA CRUZ (Chili), M. THORP (Etats-Unis d'Amérique), M. THORN (Nouvelle-Zélande), M. LAUGIER (Secrétaire général adjoint) et le PRÉSIDENT,

*le Conseil décide de renvoyer le point 21 au Comité des droits de l'homme.*

#### **Point 46**

*Le Conseil décide à l'unanimité que le point 46 (Rapport du Conseil à l'Assemblée générale)<sup>1</sup> constituera le premier point de l'ordre du jour de la septième session du Conseil.*

<sup>1</sup> See document E/832.

<sup>1</sup> Voir document E/832.

## Item 15

The PRESIDENT put to the vote the proposal of the Australian delegation that item 15 (Report of the third session of the Social Commission) should be sent direct to committee.

*The proposal was adopted by 12 votes to 3 with 2 abstentions; it was decided to refer item 15 to the Social Committee.*

## Item 12

The PRESIDENT suggested that item 12 (Report of the second session of the Transport and Communications Commission) and item 25 (Reports on the United Nations Appeal for Children) should remain on the agenda for discussion in plenary.

Mr. THORP (United States of America) reminded the Council that his delegation had suggested that items 12, 13 and 14 should be included among those to be sent direct to committee.

Mr. THORN (New Zealand) supported the United States representative.

The PRESIDENT put to the vote the proposal that item 12 should be sent direct to committee.

*The proposal was adopted by 13 votes to 2 with 2 abstentions; it was decided to refer item 12 to the Economic Committee as the first item on its agenda.*

## Items 7, 8 and 9

Mr. THORP (United States of America) asked whether items 7, 8, 9, covering the reports of the regional economic commissions, could be considered together.

Mr. RUDZINSKI (Poland) said that his Government was opposed to the Australian proposal that items 7, 8 and 9 should be sent direct to committee. The reports of the regional economic commissions were of paramount importance and should be discussed in plenary.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) wished to add to the statement made by the representative of Poland. One of the three items in question was the Report of the Economic Commission for Europe. The Council was meeting in Europe for the first time, and when the decision to meet there, rather than at headquarters, had been taken,<sup>1</sup> it had been pointed out by the sponsors of the proposal that Europe was taking an essential interest in the work of the Economic and Social Council. The same idea had been expressed by the President in his opening statement at the current session. He (Mr. Arutiunian) thought, therefore, that it would be appropriate, and indeed necessary, to open the discussion on the Report of the Economic Commission for Europe at a plenary meeting.

## Point 15

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition de la délégation de l'Australie, tendant au renvoi direct à un comité du point 15 (Rapport de la Commission des questions sociales sur sa troisième session).

*La proposition est adoptée par 12 voix contre 3 avec 2 abstentions; le Conseil décide de renvoyer le point 15 au Comité social.*

## Point 12

Le PRÉSIDENT propose au Conseil de maintenir à l'ordre du jour des séances plénaires le point 12 (Rapport de la Commission des transports et communications sur sa deuxième session) et le point 25 (Rapports sur l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance).

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) rappelle au Conseil que la délégation des Etats-Unis a proposé de ranger les points 12, 13 et 14 parmi ceux que le Conseil renverra directement aux comités.

M. THORN (Nouvelle-Zélande) appuie la proposition du représentant des Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition de renvoi direct du point 12 à un comité.

*La proposition est adoptée par 13 voix contre 2, avec 2 abstentions; le Conseil décide de renvoyer le point 12 au Comité économique qui l'examinera comme premier point de son ordre du jour.*

## Points 7, 8 et 9

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) demande si les points 7, 8 et 9, concernant les rapports des commissions économiques régionales, ne pourraient pas être étudiés conjointement.

M. RUDZINSKI (Pologne) déclare que son Gouvernement s'opposera à la proposition australienne de renvoi direct des points 7, 8 et 9 aux comités. Les rapports des commissions économiques régionales présentent une extrême importance et doivent faire l'objet d'un débat en séance plénière.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) tient à ajouter quelques observations à la déclaration du représentant de la Pologne. L'un des trois points en question a trait au rapport de la Commission économique pour l'Europe. Or, le Conseil siège en Europe pour la première fois; lorsqu'on a décidé<sup>1</sup> de le réunir ici plutôt qu'au siège permanent, ceux qui l'avaient proposé ont fait valoir que l'Europe portait un intérêt capital aux travaux du Conseil économique et social. Le Président a exprimé cette même idée, à la présente session, dans son discours d'ouverture. Le représentant de l'Union soviétique estime donc qu'il serait indiqué et même, à vrai dire, nécessaire d'ouvrir en séance plénière le débat sur le rapport de la Commission économique pour l'Europe.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Economic and Social Council*, second year, fifth session, 121st meeting and third year, sixth session, 140th and 155th meetings.

<sup>1</sup> Voir *Procès-verbaux du Conseil économique et social*, deuxième année, cinquième session, 121<sup>e</sup> séance, et troisième année, sixième session, 140<sup>e</sup> et 155<sup>e</sup> séances.

The Report of the Economic Commission for Latin America was also a new subject, and required discussion in plenary. The Soviet Union delegation supported the proposal that the Reports of the Economic Commissions for Europe, for Asia and the Far East and for Latin America should first be considered in plenary, so that the conclusions reached by the regional commissions might be discussed before reference to another commission or committee.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) also supported the remarks of the representative of Poland. The Council should review the Reports of the regional commissions in plenary and give the committees any directives considered necessary.

Mr. MCNEIL (United Kingdom) said that although his delegation was grateful to the Australian representative for the proposals he had made in an effort to speed up the work of the Council, he felt that the work of the three regional commissions was of such outstanding importance that their Reports should be considered in plenary.

Mr. P. C. CHANG (China) agreed with the remarks of the United Kingdom representative.

Mr. WALKER (Australia) said that in view of the arguments advanced in favour of discussing items 7, 8 and 9 in plenary he withdrew his proposal that they should be sent direct to committee.

*It was decided to adopt the Agenda Committee's proposal that items 7, 8 and 9 should first be discussed in plenary.*

#### Item 5

The PRESIDENT put to the vote the Australian proposal that item 5 (Report of the third session of the Economic and Employment Commission) should be sent direct to committee.

*The proposal was adopted by 12 votes to 3 with 2 abstentions it was decided to refer item 5 to the Economic Committee.*

#### Item 6

Mr. SANTA CRUZ (Chile), referring to item 6 (Report of the Food and Agriculture Organization on progress in the co-ordination of studies of suitable measures to bring about an increase in food production), said that in the Agenda Committee he had requested that that item should be discussed in plenary. After further consideration of the matter, however, he felt that it should go straight to committee.

The PRESIDENT put to the vote the Australian proposal that item 6 should be sent direct to committee.

Le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine constitue également un sujet nouveau; il appelle un débat en séance plénière. La délégation de l'Union soviétique appuie la proposition qui a été faite de discuter d'abord en séance plénière le rapport de la Commission économique pour l'Europe, celui de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et celui de la Commission économique pour l'Amérique latine, de façon que les conclusions auxquelles sont parvenues les commissions régionales puissent être examinées avant d'être renvoyées à une autre commission ou à un comité.

M. SANTA CRUZ (Chili) appuie, lui aussi, les observations du représentant de la Pologne. Le Conseil doit examiner en séance plénière les rapports des commissions régionales et donner aux comités les instructions qu'il estimera nécessaires.

M. MCNEIL (Royaume-Uni) déclare que, si la délégation de son pays sait gré au représentant de l'Australie des propositions qu'il a présentées pour s'efforcer d'accélérer les travaux du Conseil, elle a néanmoins le sentiment que les travaux des trois commissions régionales sont d'une importance si considérable qu'il faut étudier leurs rapports en séance plénière.

M. P. C. CHANG (Chine) approuve les observations du représentant du Royaume-Uni.

M. WALKER (Australie) déclare que, devant les arguments exprimés en faveur de la discussion des points 7, 8 et 9 en séance plénière, il retire sa proposition de renvoi direct de ces points à un comité.

*Le Conseil décide d'adopter la proposition du Comité de l'ordre du jour, c'est-à-dire de discuter d'abord en séance plénière les points 7, 8 et 9.*

#### Point 5

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition, présentée par la délégation de l'Australie, de renvoyer directement à un comité le point 5 (Rapport de la Commission des questions économiques et de l'emploi sur sa troisième session).

*Cette proposition est adoptée par 12 voix contre 3, avec 2 abstentions; le Conseil décide de renvoyer le point 5 au Comité économique.*

#### Point 6

M. SANTA CRUZ (Chili) rappelle, à propos du point 6 (Rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur les progrès réalisés dans la coordination des études sur les mesures propres à augmenter la production des denrées alimentaires), qu'au Comité de l'ordre du jour il a demandé que ce point fût l'objet d'un débat en séance plénière; toutefois, après plus ample étude de la question, il estime maintenant que ce point devrait être renvoyé directement à un comité.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition du représentant de l'Australie de renvoyer directement le point 6 à un comité.

The proposal was adopted by 14 votes to 2 with one abstention; it was decided to refer item 6 to the Economic Committee.

La proposition est adoptée par 14 voix contre 2 et 1 abstention; le Conseil décide de renvoyer le point 6 au Comité économique.

#### Item 11

It was agreed that item 11 (United Nations scientific conference on the conservation and utilization of resources) should remain on the agenda for discussion in plenary.

#### Point 11

Le Conseil décide que le point 11 (Conférence scientifique des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles) demeurerà à l'ordre du jour des séances plénaires.

#### Items 13 and 14

The PRESIDENT pointed out that the United States representative had proposed that item 13 (Report of the third session of the Statistical Commission) and item 14 (Report of the third session of the Population Commission) should be sent direct to committee.

The United States proposal was adopted by 13 votes to 2 with 2 abstentions; it was decided to refer item 13 to the Economic Committee and item 14 to the Social Committee.

#### Points 13 et 14

Le PRÉSIDENT fait remarquer que le représentant des Etats-Unis a proposé de renvoyer directement à des comités le point 13 (Rapport de la Commission de Statistique sur sa troisième session) et le point 14 (Rapport de la Commission de la Population sur sa troisième session).

La proposition de la délégation des Etats-Unis est adoptée par 13 voix contre 2, avec 2 abstentions; le Conseil décide de renvoyer le point 13 au Comité économique et le point 14 au Comité social.

#### Items 4, 10, 40, 41 and 44

Referring to item 10 (Report of the *Ad Hoc* Committee on the factors bearing upon the establishment of an Economic Commission for the Middle East), Mr. RUDZINSKI (Poland) said that his delegation strongly opposed the Australian proposal that it should be sent direct to committee.

#### Points 4, 10, 40, 41 et 44

A propos du point 10 (Rapport de la Commission spéciale chargée d'étudier les facteurs intéressant la création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient), M. RUDZINSKI (Pologne) déclare que la délégation de son pays s'opposera énergiquement à la proposition australienne de renvoi direct de ce point au comité compétent.

M. SANTA CRUZ (Chili) déclare que la délégation de son pays votera également contre cette proposition.

M. P. C. CHANG (Chine) demande si le Conseil ne pourrait pas examiner le point 10 en séance plénière en même temps que les points 7, 8 et 9.

M. WALKER (Australie) déclare qu'il est prêt à se ranger à l'avis des membres du Conseil.

M. HELOU (Liban) rappelle que, depuis l'ouverture de la session, la délégation du Liban a adopté, à l'égard du point 10, une attitude de réserve, que tout le monde comprendra dans les circonstances actuelles. Toutefois, puisque la délégation de l'Australie retire sa proposition de renvoi direct à un comité, le représentant du Liban propose au Conseil d'examiner d'abord cette question en séance plénière.

Le Conseil décide que les points 4, 10, 40, 41 et 44 demeureront à l'ordre du jour des séances plénaires.

#### Item 27

Mr. WALKER (Australia) having said that his delegation maintained its position regarding item 27 (reports of specialized agencies), the PRESIDENT put to the vote the proposal that that item should be referred direct to committee.

#### Point 27

M. WALKER (Australie) ayant déclaré que la délégation de son pays maintenait son attitude à l'égard du point 27 (Rapports des institutions spécialisées), le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à renvoyer ce point à un comité.

Cette proposition est adoptée par 12 voix contre 4, avec une abstention; le Conseil décide de renvoyer le point 27 au Comité chargé des questions de coordination.

The proposal was adopted by 12 votes to 4 with one abstention; it was decided to refer item 27 to the Committee on Matters relating to Co-ordination.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) said that the Committee on Matters relating to Co-ordination was not concerned with the substance of the work performed by the specialized agencies, but only with the overall co-ordination of their work with that of the United Nations. He emphasized that the reports raised questions of substance relating to social, economic and other matters in the field of each agency.

Mr. THORP (United States of America) supported the Soviet Union representative. The report of each specialized agency should be referred to the committee dealing with its subject matter.

Mr. P. C. CHANG (China) suggested that the various problems referred to in the reports of the specialized agencies should be simultaneously submitted to the Economic, Social and Co-ordination Committees.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) recalled that in the past such matters had not been referred to committees. It seemed that the procedure proposed would complicate matters since the same question would be referred to three committees at once. He therefore appealed to members of the Council to reconsider their decision and leave the question over for discussion at a plenary meeting.

Mr. McNEIL (United Kingdom) was impressed by the views of the Soviet Union representative. He asked whether the Council would agree to the President being invited to prepare, in collaboration with the Secretary-General, a list showing how he proposed to allocate the reports of the various specialized agencies.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) remarked that the suggestion of the United Kingdom representative would have been in order if item 26 had not been on the agenda. However, that item in fact dealt with relations with the specialized agencies and the co-ordination of their activities and should, therefore, properly be referred to the Committee on Matters relating to Co-ordination.

Item 27, on the other hand, dealt with questions of substance relating to the activities of the specialized agencies, and the relevant reports should therefore be considered by the Economic or other appropriate committees.

Mr. P. C. CHANG (China) supported the proposal of the United Kingdom representative.

The PRESIDENT said that he would submit the list requested on the following day.

#### Item 24

It was agreed that item 24 (Report of the Executive Board of the International Children's Emergency Fund) should remain on the agenda for discussion in plenary.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le Comité chargé des questions de coordination n'a pas à étudier au fond les travaux des institutions spécialisées, mais seulement à s'occuper de la coordination générale de leurs travaux avec ceux de l'Organisation des Nations Unies. Il fait ressortir que les rapports en question soulèvent des problèmes de fond relatifs à des questions sociales, économiques et autres, dans le domaine de chacune des institutions spécialisées

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) appuie le représentant de l'Union soviétique. Le rapport de chacune des institutions spécialisées devrait être renvoyé à celui des comités dont la compétence s'étend aux questions traitées.

M. P. C. CHANG (Chine) propose de soumettre simultanément au Comité économique, au Comité social et au Comité chargé des questions de coordination les divers problèmes dont il est fait mention dans les rapports des institutions spécialisées.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle que le Conseil n'a jamais encore renvoyé à des comités les questions de ce genre. Il semble que la procédure qui vient d'être proposée compliquerait les choses, puisque la même question se trouverait soumise à trois comités à la fois. Il demande donc instamment aux membres du Conseil de reconsidérer leur décision et de réserver cette question pour qu'elle soit discutée en séance plénière.

M. McNEIL (Royaume-Uni) déclare que l'opinion émise par le représentant de l'Union soviétique l'a frappé. Il demande si le Conseil ne voudrait pas prier le Président de dresser, de concert avec le Secrétaire général, une liste indiquant de quelle façon il propose de répartir les rapports des diverses institutions spécialisées.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) remarque que l'idée du représentant du Royaume-Uni serait acceptable si le point 26 ne figurait pas à l'ordre du jour. Mais, en fait, ce point traite des relations avec les institutions spécialisées et de la coordination de leur action; il devrait donc, logiquement, être renvoyé au Comité chargé des questions de coordination.

Le point 27, en revanche, porte sur des questions de fond relatives aux travaux des institutions spécialisées; les rapports qui ont trait à ces questions devraient donc être examinés par le Comité économique ou par d'autres comités compétents.

M. P. C. CHANG (Chine) appuie la proposition du représentant du Royaume-Uni.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il présentera le lendemain la liste demandée.

#### Point 24

Le Conseil décide que le point 24 (rapport du Conseil d'administration du Fonds international de secours à l'enfance) restera à l'ordre du jour des séances plénières.

## Item 17

The PRÉSIDENT pointed out that the Australian delegation maintained its proposal regarding item 17 (Report of the third session of the Commission on Human Rights).

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) emphasized that item 17 was a report made to the Council by the Commission on Human Rights, which had been set up under Article 68 of the Charter. The Commission had now completed its work, and had prepared a Declaration on Human Rights which it had submitted in its report for consideration by the Council.

The Australian delegation wished the matter to be referred direct to committee without prior examination and discussion in plenary. The Soviet Union delegation thought that the matter could and should be discussed in plenary first. The adoption of the Australian proposal would mean that what should be one of the major achievements of the Council would be relegated to the background, where few people would notice its existence.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) felt that item 17 should be considered in plenary, as matters of principle were involved. He could not, therefore, support the Australian proposal.

The PRÉSIDENT put to the vote the Australian proposal that item 17 should be sent direct to committee.

*The proposal was adopted by 12 votes to 5; it was decided to refer item 17 to the Human Rights Committee.*

## Items 35 and 44

Mr. McNEIL (United Kingdom) suggested that items 35 and 44 might be placed together on the agenda, as they both concerned the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

## Item 23 (i)

Mr. THORP (United States of America) proposed that as immediate action was necessary on item 23 (i) (Report of the third session of the Commission on Narcotic Drugs), it should be taken up by the Social Committee before the Report of the Social Commission.

Replying to a question by Mr P. C. CHANG (China), the PRÉSIDENT said that the practice of the last session would be followed regarding the office of chairman of the Economic, Social, Human Rights, Co-ordination and Procedure Committees.<sup>1</sup>

## Point 17

Le PRÉSIDENT indique que la délégation de l'Australie maintient sa proposition au sujet du point 17 (rapport de la troisième session de la Commission des droits de l'homme).

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que l'objet du point 17 est un rapport présenté au Conseil par la Commission des droits de l'homme, créée en vertu de l'Article 68 de la Charte, que cette Commission a maintenant terminé ses travaux, et qu'elle a élaboré une Déclaration des droits de l'homme qu'elle soumet dans son rapport à l'examen du Conseil.

Or, la délégation de l'Australie voudrait que cette question fût renvoyée directement à un comité, sans examen ni débat préalables en séance plénière. La délégation de l'Union soviétique estime que cette question peut et doit d'abord être discutée en séance plénière. Adopter la proposition de la délégation de l'Australie reviendrait à reléguer ce qui devrait être l'un des résultats les plus importants obtenus par le Conseil à un arrière-plan où peu de gens en remarqueraient même l'existence.

M. SANTA CRUZ (Chili) estime que le point 17 doit être examiné en séance plénière, parce qu'il soulève des questions de principe. Il ne peut donc pas donner son appui à la proposition de la délégation de l'Australie.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition de la délégation de l'Australie tendant à renvoyer directement au comité compétent le point 17.

*La proposition est adoptée par 12 voix contre 5; le Conseil décide de renvoyer le point 17 au Comité des droits de l'homme.*

## Points 35 et 44

M. McNEIL (Royaume-Uni) propose de réunir les points 35 et 44 dans l'ordre du jour, puisque tous deux concernent des questions relatives à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

## Point 23, i)

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) propose, puisqu'une décision immédiate est nécessaire à propos du point 23, i) (rapport de la Commission des stupéfiants sur sa troisième session), que ce point soit examiné par le Comité social avant le rapport de la Commission des questions sociales.

En réponse à une question de M. P. C. CHANG (Chine), le PRÉSIDENT dit qu'en ce qui concerne la présidence du Comité économique, du Comité social, du Comité des droits de l'homme, du Comité chargé des questions de coordination et du Comité de procédure, la façon de procéder sera la même qu'à la dernière session<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> See *Official Records of the Economic and Social Council*, third year, sixth session, 133rd meeting.

<sup>1</sup> Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, troisième année, sixième session, 133<sup>e</sup> séance.

Mr. RUDZINSKI (Poland) felt that the Council should open its discussions in plenary with routine questions, leaving more important items to be discussed later when representatives had had a chance to study all documents.

Mr. MCNEIL (United Kingdom) felt that the Reports of the three regional economic commissions should be considered together, and that members should be ready to discuss them in forty-eight hours' time.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) said that copies of the Report of the Economic Commission for Latin America (E/840) had not yet reached him.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics), moving the closure, pointed out that it had been proposed that the Council should start with consideration of routine matters, so as to allow delegations time to acquaint themselves with the documentation pertaining to matters of principle. The Soviet Union delegation had just received the Report of the Economic Commission for Latin America and he had not yet seen it. He thought that delegations should be allowed a few days to prepare for substantive questions; in the meanwhile, the Council could go on with routine matters.

Mr. MCNEIL (United Kingdom) considered that after five days of plenary meetings members of the Council should be ready to address themselves to at least one item of substance.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) pointed out that matters of substance would be discussed the next day. If such questions were not to be discussed by the Council in plenary, the responsibility lay rather with the United Kingdom delegation than with his own.

The meeting rose at 7.15 p.m.

## ONE HUNDRED AND EIGHTY-FIRST MEETING

*Held at the Palais des Nations, Geneva,  
on Friday, 23 July 1948, at 10 a.m.*

*President : Dr. Charles MALIK*

### 10. Continuation of the discussion on working arrangements for the session

The PRESIDENT announced that, in response to the Council's request that he should indicate to which committees the reports of the various specialized agencies should be referred, he was recommending that reports from six such agencies—the Food and Agriculture Organization, the International Civil Aviation Organization, the

M. RUDZINSKI (Pologne) estime que le Conseil devrait commencer par discuter en séance plénière les questions courantes et réservier la discussion des points les plus importants jusqu'au moment où les représentants auront eu la possibilité d'étudier tous les documents.

M. MCNEIL (Royaume-Uni) estime que le Conseil devrait examiner ensemble les rapports des trois Commissions économiques régionales et que les membres du Conseil devraient être en mesure de les discuter dans un délai de quarante-huit heures.

M. SANTA CRUZ (Chili) signale qu'il n'a pas encore reçu d'exemplaire du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine (E/840).

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose la clôture; il fait remarquer qu'on a proposé que le Conseil commence par s'occuper des questions courantes, pour permettre aux délégations de prendre connaissance de la documentation relative aux questions de principe. La délégation de l'Union soviétique vient à peine de recevoir le rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine, et l'orateur ne l'a pas encore eu sous les yeux. Il estime qu'il faudrait accorder quelques jours aux délégations pour qu'elles puissent se préparer à la discussion des questions de fond; entre temps, le Conseil pourrait avancer l'examen des questions courantes.

M. MCNEIL (Royaume-Uni) estime qu'après cinq jours de séances plénaires, les membres du Conseil devraient être prêts à aborder au moins une des questions de principe.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer que des questions de principe viendront en discussion le lendemain. Si des questions de ce genre ne viennent pas devant le Conseil en séance plénière, la responsabilité en incombe plutôt à la délégation du Royaume-Uni qu'à la délégation de l'Union soviétique.

La séance est levée à 19 h. 15

## CENT QUATRE-VINGT UNIEME SEANCE

*Tenue au Palais des Nations, à Genève  
le vendredi 23 juillet 1948, à 10 heures*

*Président : M. Charles MALIK*

### 10. Suite de la discussion sur l'organisation des travaux de la session

Le PRÉSIDENT indique que le Conseil lui ayant demandé de désigner les comités auxquels il convient de renvoyer les divers rapports des institutions spécialisées, il recommande de renvoyer au Comité économique le rapport des six institutions suivantes : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation de l'aviation